

ASSEMBLÉE NATIONALE12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2382

présenté par

M. Dumont, M. Dive, M. Descoeur, M. Boucard, Mme Duby-Muller, M. Cordier, M. Cinieri,
M. Bourgeaux, M. Viry, M. Bony, M. Hetzel, Mme Bonnivard et M. Brigand

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 44 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le prix du gazole non routier pèse sur le compte d'exploitation des agriculteurs qui en ont besoin pour alimenter leurs engins agricoles.

La guerre en Ukraine en renforçant la flambée du pétrole contribue à faire s'envoler les prix du gazole non routier qui a atteint les 2 euros le litre le 10 mars 2022.

Cet amendement propose de stabiliser les taxes sur le Gazole Non-Routier destiné aux activités agricoles afin de maintenir la compétitivité du secteur agricole national, essentiel à notre balance commerciale.